

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 216-12**

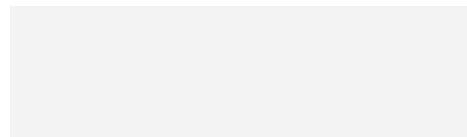
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 216-12 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement –
(RMH-330)

Adoption par le conseil : 28 mai 2019

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 31 mai 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier